



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 03 juillet 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Martine GIL, Marie LORENTE,  
Messieurs Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS  
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC  
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **156-2023 Sollicitation d'une aide financière auprès du Ministère chargé des Transports – dans le cadre de l'Appel à programme « territoires cyclables »**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un schéma directeur cyclable a été approuvé par le conseil communautaire le 06/12/2021, **pour le développement progressif d'un maillage de pistes cyclables sécurisé et valorisé.** Ce dernier définit notamment les priorités

d'aménagement d'itinéraires cyclables sur le territoire des Avant-Monts. M. Le Président souligne que la Communauté de communes a répondu à un précédent appel à projet en mars 2023, pour la réalisation de deux pistes cyclables inscrites dans le schéma, et reliant Puissalicon à Saint-Geniès, via Magalas.

Le cadre du récent programme « territoires cyclables », d'un format nouveau, vise à accompagner **dans la durée quelques territoires peu ou moyennement denses** (communauté de communes, communauté d'agglomération), **en dehors des grands pôles urbains** pour **accélérer la réalisation des itinéraires** structurants prévus par leur schéma directeur cyclable.

**L'effort sensible d'investissement en faveur du vélo sur ces territoires sera alors accéléré.**

L'objectif de cet appel à territoires cyclables est **de soutenir au moins un territoire par région sur une durée maximale de 6 ans**. Le nombre de collectivités soutenues dépendra des dossiers déposés, dans la limite du budget de 100M€. À titre d'illustration, il permettra d'accompagner 15 territoires pour 6 M€, 25 territoires pour 4 M€, etc.

Le présent appel à programmes est ouvert aux seules communautés de communes disposant **d'un schéma directeur des aménagements cyclables approuvé par délibération de l'EPCI**.

Dans ce contexte, Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes dispose d'un schéma Directeur cyclable adopté en 2021. Le développement des premiers itinéraires cyclables jugés prioritaires et envisagés dès 2022, a fait l'objet d'un premier dossier déposé pour le financement de l'aménagement cyclable **Puissalicon – Magalas - Saint-Geniès** en mars 2023.

Dans le cadre de ce nouvel appel à programme, l'EPCI peut déposer une nouvelle candidature en exposant les modalités de coopération envisagées avec le ou les maîtres d'ouvrages (prestation de service ou délégation de compétence).

Sont éligibles les **programmes de réalisation de plusieurs itinéraires prévus par un schéma directeur d'aménagements cyclables approuvé**, composé notamment de projets d'aménagement de réseaux structurants (pistes cyclables et voies vertes), et potentiellement d'ouvrages d'art (vélo ou piétons), de carrefours, de zones de circulations apaisées (zones piétonnes, zones de rencontre, zones 30), et d'adaptation des plans de circulation pour limiter les flux automobiles : études, signalisation verticale, horizontale et aménagements pour réduire les vitesses (chicanes, entrées de zone, etc.).

Le taux d'aide apporté à chaque programme sera de 50 % maximum du montant de l'assiette éligible hors taxe.

La subvention obtenue au titre du présent appel à programme couvre donc la moitié des investissements totaux dans la limite de l'engagement pris par l'EPCI et ses éventuels co financeurs, qui s'engage à financer un montant d'investissement minimum correspondant à l'autre moitié. Les dépenses sont donc remboursées à hauteur de 50%.

La présente délibération a pour objet le dépôt de dossier de demande d'aide au titre de l'Appel à programme « Territoires cyclables » **pouvant être accompagné sur une durée de 6 ans :**  
**Les itinéraires jugés les plus prioritaires et disposant du plus fort potentiel d'usage sont les suivants :**

**> Murviel <> St -Geniès <> Magalas**

**Les aménagements visés :** > Aménagement existant à Magalas (voie verte) = 560 ml de voirie  
> Zone 30 = 1 500 ml > Bandes cyclables = 700 ml > Piste cyclable = 3 100 ml > Voie verte = 800 ml > Véloroute = 2 800 m

**> Thézan <> Puimisson <> Puissalicon <> Magalas :**

**Les aménagements visés :** > Aménagement existant V84 à reprendre (signalisation) = 300 ml  
> Zone 30 = 4 800 ml > Chaucidou = 4 200 ml > Chaucidou ou piste = 2 400 ml > Voie verte = 800 m

**> Laurens <> Magalas :**

**Les aménagements visés :** > Zone 30 = 400 ml > Véloroute = 5 800 ml > Voie verte = 400 ml

**> Margon <> Roujan :**

**Les aménagements visés :** Zone 30, ralentisseurs, marquage au sol pictos : 890m – Chaucidou = 1448m

**Détails des sections :**

**Murviel – Magalas : 15 sections**

Part Département : 601 515 €

Part communes/CCAM : 120 860€ – Saint Genies, Murviel, Magalas

Coût total : 722 375€ - subventionnable à hauteur de 50% - 361 187€

**Thézan – Magalas : 14 sections – (incluant pour section 10 : 1 estimation itinéraire BIS par V84 puis ZA)**

Part Département : 905 653€

Part communes/CCAM : 3 910€ - Thézan

Coût total : : 909 563 € - subventionnable à hauteur de 50% : 454 781€

**Laurens – Magalas : 3 sections**

Part département : 100 536€ - subventions 50% : 50 268€

**Margon – Roujan : 3 sections**

Part Département : 90 000€ - subventions 50% : 45 000€

Le plan prévisionnel de l'opération, envisagé sur 6 ans, est le suivant, dont le coût total (prévisionnel - incluant subventions à hauteur de 50%) est de 911 236€ :

Part CCAM/ Communes : 124 770€ - études préliminaires 80 000€ (subventionnable à hauteur de 80%) - 204 770€ (140 770€ à charges avec subventions)

Part DPT : 786 466€

Monsieur le président invite les élus à se prononcer sur le dépôt d'appel à projet tel que présenté ci-dessus.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ♣ Approuve le projet et son contenu.
- ♣ Approuve les plans de financement et décide d'inscrire ces dépenses au budget.
- ♣ Autorise le président à réaliser le dépôt d'appel à projet.
- ♣ Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

